



ENFANCE
Bien grandir

Accueil de Loisirs

PARADOU



Familles Rurales

Fédération Départementale des Bouches du Rhône

19 Bis chemin de la mine

13660 Orgon

al.paradou@famillesrurales.org

[06.07.41.51.76](tel:06.07.41.51.76)



Table des matières

I.	L'accueil des familles	1
II.	Les repas / Goûters.....	1
III.	Les gestes barrières	2
IV.	L'Hygiène Corporelle	2
V.	Organisation des activités.....	3
VI.	Les Inscriptions :	3



Actuellement la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, recommande à prendre des mesures sanitaires pour la sécurité de tous (pour se protéger et protéger les autres).

Durant toute la période, les gestes barrières devront être appliqués de la part de l'équipe d'animation, des familles, des enfants, du personnel communal.

I. L'accueil des familles

L'accueil du matin se fera entre 8h00 et 9h30.

Pour le groupe des primaires : Les familles confieront les enfants munis de masques grand public à l'animateur se tenant au portail principal qui se chargera de les inscrire sur la feuille de présence. L'enfant pourra alors aller en temps libre dans la grande cour principale.

Pour le groupe des maternelles : Les familles passeront par le grand portail vert et pourront se diriger jusqu'au petit portillon délimitant l'entrée de la maternelle.

La cour des grands sera scindée par une rubalise délimitant le passage réservé aux familles qui ne pourra pas être franchie par les enfants.

L'animateur des maternelles s'occupera de récupérer l'enfant, de l'inscrire sur la feuille de présence avant que celui-ci puisse aller jouer.

Les parents ne pourront pas entrer dans les locaux de l'école, sauf pour des raisons exceptionnelles qui devront être discutées en amont avec la direction.

L'accueil du soir de 17h00 à 18h00 s'effectuera au portail principal pour les primaires et par le grand portail vert (accès pompier) pour les maternelles.

Afin de limiter un rassemblement de personnes nous vous demandons de ne pas rester devant les différentes entrées et de respecter la distanciation sociale d'un mètre entre les familles.

Celles-ci devront également respecter le sens de circulation balisé par des flèches en arrivant et en partant afin d'éviter les croisements.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. (En cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne pourra pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Un registre de présence par journées sera tenu à jour par le directeur de l'accueil de loisirs afin de recenser toutes les personnes entrant dans la structure (personnel d'animation, familles, service technique ...)

II. Les repas / Goûters

Les repas et les goûters seront fournis et se prendront pour les repas :

- Pour les 3-6 ans : dans la cantine (côté droit) afin qu'ils puissent profiter de tables et chaises adaptées et être éloignés du groupe des primaires
- Pour les 6-11 ans : dans la cantine (côté gauche) afin d'être éloignés du groupe des maternelles.

Les groupes arriveront à la cantine de façon échelonné, aucun groupe ne pourra se déplacer (pour entrer et sortir) tant que le deuxième groupe n'est pas assis.

Les enfants mangeront à une distance d'un mètre les uns des autres et ne pourront pas se déplacer au sein de la cantine.

Les adultes eux mangeront sur une table différente mais proche des enfants afin de pouvoir être présents

auprès d'eux tout en respectant la distanciation sociale.

Pour les goûters :

Les goûters se prendront dans les salles d'activités ou cours respectives en fonction de la météo tout en veillant à la distanciation physique d'un mètre.

III. Les gestes barrières

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son code ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Distanciation physique de 1 mètre minimum entre tous
- Port du masque obligatoire dans la structure de la part du personnel, des familles et des enfants de plus de 6 ans
- Sens de circulation et marquage au sol.

L'enfant sera remis à l'animateur ou le directeur à l'entrée de l'ALSH, les parents ne pourront pas rentrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs. L'organisation sera identique le soir. L'enfant rejoindra ses parents directement à l'entrée. Un système de sens unique sera mis en place et des marquages au sols seront réalisés à l'entrée de l'accueil De loisirs pour assurer la sécurité des familles.

- Chaque enfant devra être munis de trois masques grand public pour la journée avec un changement après la pause méridienne et un masque de secours en cas de perte ou de fragilisation.
- La distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de moins de six ans de groupes différents.

En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les mineurs d'un même groupe, que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

- Pour les mineurs de six ans et plus, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.
- Si la configuration des salles (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les mineurs.
- La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les mineurs de groupes différents.

IV. L'Hygiène Corporelle

Le port du masque sera obligatoire pour toute personne entrant dans la structure ainsi que pour les enfants de plus de 6 ans.

Du gel hydro alcoolique sera disponible sur l'accueil pour les enfants.

Enfin, du savon sera à disposition des enfants dans tous les WC et seront rechargés autant que nécessaire.

Le lavage des mains doit être réalisé à minima :

- A l'arrivée à l'accueil de loisirs
- Avant et après chaque repas
- Avant et après les temps libres
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant le départ de l'accueil des mineurs

V. Organisation des activités

Le programme d'activités proposé tiendra compte de la distanciation et des gestes barrières.

Chaque activité proposée fera l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard des règles régies par le protocole sanitaire.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges (livres, jouets, ballons etc ...) est permise et nécessitera une désinfection quotidienne.

Des activités sportives pourront être organisés dans le respect des mesures d'hygiène de la réglementation applicable aux activités sportives et aux prescriptions du décret n°2020-860 du 10 Juillet 2020.

Lors de la pratique d'activité physique la distanciation doit être d'au minimum 2 mètres sauf lorsque par sa nature même l'activité sportive ne le permet pas.

Les sorties de l'accueil de loisirs ne se situant pas à proximité immédiate de celui-ci à pied (Stade, Terrain de tennis) seront suspendues.

VI. Les Inscriptions :

L'inscription se fera à la journée pour les Mercredis et petites vacances.

	Quotient de 0 à 600	Quotient de 601 à 900	Quotient de 901 et plus
Mercredis	11€	13€	15€
Vacances à la journée	11€	13€	15€

Modalités d'inscriptions :

Renvoyer le dossier et le coupon d'inscription par mail (al.paradou@famillesrurales.org)

A la suite de votre réponse vous recevez un mail de pré-inscription en vous informant du montant à régler pour la période.

Dès lors, vous serez invité à déposer le règlement dans une enveloppe lors du premier jour au centre de votre enfant.

➤ **Tout dossier non complet sera refusé par la direction, l'inscription de votre enfant sera donc annulée.**

Les éléments à retenir

Les changements pour Novembre 2020

- ✓ Port du masque pour tous les enfants de plus de 6 ans (fournir 3 masques par journées)
- ✓ Distanciation de 1 mètre entre tous les enfants et encadrants lorsqu'elle est matériellement possible dans les endroits clos
- ✓ La distanciation physique doit être maintenue entre tous les groupes d'enfants
- ✓ L'accueil de loisirs sera ouvert uniquement les Mercredis jusqu'à nouvel ordre.

Des modifications pourront être apportés à ce protocole en fonction des mesures gouvernementales qui pourraient être amenées à évoluer.